



Indemnisation accident Corporel

Par **Anthony Mauget**, le **20/02/2018** à **11:14**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de la route corporel non responsable le 28/12/2016.
Suite a cet accident, l'assurance m'a fait une indemnité provisionnelle de 400€ 5 mois après l'accident.

J'ai eu une visite médical avec un medecin expert en novembre 2017, qui a présenter plusieurs choses :

Gêne temporaire partielle classe II du 28/12/16 au 30/01/17

Gêne temporaire partielle classe I du 31/01/17 au 28/06/17

Degré des souffrances endurées : 2/7

Date de consolidation, 28/06/17.

L'assurance me propose 1001€, sans tenir compte des 400€, donc 1401€ en tout en indemnisation corporel.

Je voulais savoir si cette indemnisation était bonne, car suite a plusieurs test sur des simulateur, la somme est environ 2,5 fois inférieur.

Ils m'ont fait une offre simplement téléphonique, sans écris.

L'assurance refuse de me faire une nouvelle offre, je ne sais pas comment faire pour me sortir de ça ..

Je voulais également savoir, combien de temps a l'assurance pour me faire une offre ?

Merci d'avance pour votre réponse

Bien cordialement